

Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Déclaration du groupe CGT-FO

En France, la consommation annuelle de produits aquatiques est de 34kg/hab/an, dont 24,5kg de poissons. L'aquaculture fournit 10 % de ces poissons mais seulement moins de 500g de notre consommation provient de la pisciculture française. Depuis 1996, aucune création de nouvelles fermes de pisciculture marine n'a été enregistrée.

Notre environnement naturel avec les outre-mer, les côtes maritimes, les fleuves, rivières et étangs, est pourtant propice à cette activité, mais force est de constater un certain désintérêt des politiques et des acteurs économiques pour cette filière.

La demande des exploitants d'être rattachés directement au ministère de l'agriculture ou à une structure interministérielle en charge de l'alimentation durable a du sens. Avoir un interlocuteur unique, avec les compétences et un pouvoir décisionnaire, est primordial.

Que ce soit à travers les fonds européens ou les politiques d'investissement en France, cette filière a aussi besoin de moyens financiers pour se développer et répondre aux enjeux environnementaux. Une priorité doit être donnée à l'installation des jeunes.

La qualité des eaux, la recherche scientifique, les agréments, l'aide technique et les contrôles sanitaires nécessaires, relèvent des moyens financiers et humains qui doivent être mis à disposition par les pouvoirs publics sans pour autant que le poids de l'administration ne soit dissuasif par sa complexité.

L'aquaculture c'est aussi 18 400 emplois directs, 11 000 ETP et une forte saisonnalité en conchyliculture. En France chaque année 300 jeunes sortent de formation sans trouver d'emploi dans leur pays du fait du très faible nombre de création d'entreprises aquacoles.

Les compétences demandées sont plus élevées du fait des innovations dans les systèmes de production. Faire de la formation continue une priorité est nécessaire pour faire monter en compétences les salariés, y compris les saisonniers, et garantir leur employabilité. Enfin, le recours aux travailleurs détachés dans certaines filières doit être encadré.

Contrôler la traçabilité et la qualité, y compris gustative et nutritionnelle, requiert des services d'inspection en nombre suffisant. Pour le groupe FO, l'État doit être le garant de la qualité de ces contrôles.

Il n'est pas tout de produire mais il faut trouver des débouchés commerciaux et rentables.

Mettre en œuvre une politique d'information sur l'origine des produits est indispensable, la filière : producteurs, industriels, distributeurs et consommateurs, doit s'y employer.

Pour assurer la rentabilité de la filière et notamment celle du producteur il faut des produits à forte valeur ajoutée. Cela passe pour le consommateur par l'affichage de l'origine, la mise en œuvre des labels et IGP (indication géographique protégée), l'innovation et la garantie d'avoir un produit sain qui ne détériore pas l'environnement.

Pour le groupe FO, l'ensemble des préconisations de cet avis peuvent et doivent contribuer à lever les freins au développement de l'aquaculture. C'est pour cela que le groupe a voté pour.